

Adapter la conduite du troupeau ALLAITANT pour limiter les besoins fourragers en période de sécheresse



Les priorités en cas de sécheresse.

- **Adapter le nombre de vaches** en réformant par anticipation les vaches vides ou peu productives. Il peut être opportun, de pratiquer des diagnostics de gestation. Le coût alimentaire quotidien d'une vache allaitante tarie équivaut approximativement à 1,8 à 2€/jour.
- **Maintenir les vaches suitées et les génisses dans un état corporel** qui n'altère pas leurs capacités de production actuelles et futures. Par contre, excepter les femelles en fin de gestation qui vèleront à l'automne 2019, les génisses peuvent supporter une faible croissance de 0 à 200g par jour pendant deux mois maximum. Cela pourra être compensé par une croissance plus élevée à l'automne si les conditions de pâturage sont bonnes.
- **Pour les broutards**, en situation de nécessité d'achats d'aliments fourragers ou concentrés, le gain de poids pour les amener de 320 à 380kg n'est pas toujours rentable. En fonction de leur âge, de leur poids et de leur consommation de concentré, qui peut aisément atteindre plus de 4kg/veau/jour, on peut les vendre le plus tôt possible. Si on souhaite les alourdir quand même, il ne faut pas hésiter à les sevrer afin de limiter la consommation de concentrés qui sera alors rationnée (de plus, les vaches tarées ont des besoins bien inférieurs (5 à 6 U.F. par jour)).
- **Quelques principes de base doivent toujours être respectés :**
 - Faire un bilan fourrager afin d'anticiper les achats et privilégier l'achat de bonne paille.
 - Etaler les apports de concentrés (matin et soir) surtout si la quantité d'aliment dépasse les 3 kg.
 - Maintenir du sel et de l'eau propre à disposition des animaux.
 - Apporter un correcteur azoté type aliment liquide ou tourteau dès que la quantité de paille dépasse 2 à 3 kg.
 - Etre attentif au comportement des animaux (ruminant, ingestion, stress) et à leur état corporel.

Si l'on apporte déjà des fourrages, les adaptations s'examinent par catégorie d'animaux, et se raisonnent en fonction des dates de vêlage et de mise à la reproduction.

François Martin, conseiller spécialisé bovin viande, Chambre d'agriculture du Cantal